

Aux personnes présidentes de secteurs
Aux membres du conseil d'administration
Au personnel de l'AREQ

Le présent message a pour but de faire le point au sujet des directives gouvernementales pour freiner l'évolution de la COVID-19 et des actions posées par l'AREQ pour s'y conformer.

Directives gouvernementales

Rappelons que le gouvernement du Québec a émis plusieurs directives au cours des derniers jours pour freiner l'évolution du coronavirus (COVID-19). Parmi celles-ci :

- les organisations doivent annuler tous les rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes ou qui ne sont pas nécessaires, pour les 30 prochains jours;
- un isolement volontaire de 14 jours est imposé aux personnes qui rentrent de voyage à l'étranger;
- tout le réseau de l'éducation, des services de garde et de l'enseignement supérieur est fermé pour une période de deux semaines;
- l'urgence sanitaire a été annoncée pour une période de 10 jours;
- les visites ordinaires dans les centres hospitaliers, les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), les ressources intermédiaires ainsi que les résidences privées pour aînés sont interdites sur tout le territoire québécois;
- il est recommandé aux personnes de 70 ans et plus de rester chez elles et de limiter leurs déplacements afin d'éviter de s'exposer au coronavirus, sauf en cas de situations exceptionnelles comme des rendez-vous médicaux importants;
- le gouvernement a exigé la fermeture de plusieurs commerces, endroits publics et lieux de rassemblement, et ce, jusqu'au 30 mars prochain. Parmi ces lieux, on retrouve : bibliothèques, musées, salles de spectacles, bars, piscines, cinémas, salles d'entraînement, etc.;
- il a été demandé aux propriétaires de restaurants de limiter l'accueil des clients à 50 % de la capacité des salles, soit une table sur deux.

En outre, le premier ministre Legault a alors indiqué que tout le monde doit fournir sa part d'efforts pour contrer la propagation du virus. Nous avons, toutes et tous, une responsabilité à cet égard.

Activités de l'AREQ

L'AREQ suit étroitement les directives gouvernementales, d'une part pour protéger la santé de ses membres qui sont considérés comme étant une population plus à risque de conséquences graves et, d'autre part, pour participer à l'effort collectif demandé par le premier ministre.

En conséquence, au terme d'une réunion spéciale du conseil d'administration tenue le 16 mars, nous vous indiquons que toutes les activités et les réunions organisées par l'AREQ en présence de membres au niveau national, dans les régions et dans les secteurs, sont annulées jusqu'au 30 mars. Nous comptons sur la collaboration de toutes les personnes impliquées dans l'organisation des activités, élues ou non, pour se conformer à cette directive. De nouvelles indications seront fournies pour la suite des choses au fil de l'évolution du dossier.

Bureau national

Pour assurer la sécurité du personnel de l'AREQ et contribuer à l'effort collectif envers le coronavirus, le bureau national de l'AREQ est fermé et le personnel est en télétravail.

Un message d'accueil spécial a été préparé pour les gens qui communiquent avec nous par téléphone, leur expliquant la situation et les invitant à nous laisser un message vocal ou à nous transmettre leurs questions ou informations par courriel.

On peut contacter l'AREQ et son équipe par l'entremise du site Internet à <http://areq.lacsq.org> ou par courriel à info@areq.lacsq.org.

Conseil national

Considérant le caractère sans précédent des mesures gouvernementales édictées pour ralentir la progression de la COVID-19 et de manière exceptionnelle, le conseil d'administration a pris la décision d'annuler le conseil national (CN) prévu du 23 au 26 mars.

Dans l'intervalle, certains documents qui devaient être présentés et adoptés au conseil national vous seront transmis très prochainement par courriel afin que les membres des conseils sectoriels et des conseils régionaux puissent en prendre connaissance. Parmi ces documents, il y a les propositions de modifications aux Statuts et règlements et le projet des orientations 2020-2023.

Congrès de l'AREQ

En ce qui a trait au Congrès de l'AREQ, puisque la conjoncture évolue rapidement, il est trop tôt pour prendre une décision définitive. Dans ce contexte, et de manière exceptionnelle, le conseil d'administration a créé un comité pour évaluer différents scénarios et proposer des recommandations quant aux moyens à mettre en œuvre, en vertu des Statuts et règlements de l'Association, relativement à la tenue du 47^e Congrès. Encore là, des indications vous seront communiquées à ce sujet ultérieurement.

Assemblées générales sectorielles (AGS)

Nous savons que les assemblées générales de secteurs (AGS) et les assemblées générales de régions (AGR) doivent se tenir en avril et en mai. À cet égard, nous vous invitons à ne pas précipiter vos décisions, que ce soit un maintien, une annulation ou un report. Comme mentionné précédemment, la situation du coronavirus pourrait évoluer rapidement, de même que les directives gouvernementales.

Cela dit, en ce qui a trait aux AGS prévues avant Pâques, donc avant le 10 avril, nous invitons les personnes présidentes de secteur concernées à communiquer avec leur personne présidente de région pour envisager une nouvelle date, sans toutefois statuer de manière définitive. De toute façon, il y a peu de chances qu'une salle puisse confirmer à ce moment-ci des disponibilités, en raison des directives gouvernementales en vigueur.

Notre objectif est de faire preuve de prévoyance et de se garder toutes les options ouvertes.

Communications avec les membres

Nous vous invitons à surveiller votre boîte courriel, d'autres communications vous seront transmises au cours des prochains jours. Vous recevrez un message spécifique relativement à l'annulation du CN et un autre courriel relativement aux AGS.

En outre, l'AREQ diffusera aujourd'hui (16 mars) une infolettre spéciale au sujet de nos actions à l'égard du coronavirus. L'infolettre contiendra également une capsule d'information à propos des membres qui sont à l'étranger et que le gouvernement fédéral a invités à rentrer au pays.

De plus, l'information sur les actions prises par l'AREQ sera communiquée sur la page Facebook de l'Association (www.facebook.com/monAREQ/). Cette page sert également à diffuser de l'information sur l'évolution du coronavirus et sur les mesures gouvernementales. Nous vous invitons à vous y abonner, si ce n'est déjà fait.

Enfin, pour plus d'information au sujet de l'évolution de la COVID-19, nous vous invitons à consulter les sections dédiées au sujet sur les sites Internet [du gouvernement du Québec](#) et du [gouvernement du Canada](#).



Dominic Provost

Directeur général
Association des retraitées et retraités de
l'éducation et des autres services publics du
Québec (AREQ-CSQ)